



CFC D'ASSITANT-E EN SOINS ET SANTÉ COMMUNAUTAIRE



VALIDATION D'ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE ET FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Cette procédure s'adresse à des adultes expérimentés pouvant justifier de 5 années d'expérience professionnelle, dont au moins 3 années dans le domaine d'activités des assistants en soins et santé communautaire.



BILAN DE COMPÉTENCES

5 demi-journées de cours collectifs comme aide à l'élaboration de votre portfolio



SOUTIEN INDIVIDUEL

Vos travaux sont commentés par un conseiller en bilan de compétences



FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (EPASC)

Actes médico-techniques (AMT) et selon les résultats de votre évaluation.

Ce dispositif est piloté et encouragé par :

- ➔ le Service de la formation professionnelle
- ➔ L'AVASC / ASSC / ASA
- ➔ l'OrTra SSVs
- ➔ l'AVALEMS
- ➔ l'Office d'orientation scolaire, professionnelle et de carrière

INSCRIPTION

A. Personnes domiciliées en Valais :

1. Participation à la séance d'information (inscription obligatoire sous www.vs.ch/cpa)
2. Auto-évaluation
3. Demande d'admission sur la plateforme numérique du Portail CPA Valais

B. Personnes domiciliées hors canton du Valais :

1. Inscription auprès du Portail CPA de votre canton de domicile
2. Transmission de votre lettre de délégation cantonale
3. Etapes 1 à 3 de la partie A ci-dessus

CONDITIONS DE RÉUSSITE

Le CFC est délivré uniquement lorsque :

- tous les modules sont acquis ;
- la culture générale est acquise.

Des pondérations sont possibles en fonction du profil de qualification.

COÛTS

Un émolument de Fr. 200.-* est perçu au moment de l'inscription. Par la suite, les frais de formation sont pris en charge par le canton jusqu'à hauteur de Fr. 5'000.-.

*Uniquement valable pour les candidats domiciliés en Valais (autres cantons : la prise en charge financière doit être réglée avec votre canton de domicile).